

Le Président

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L612-2, 613-1;

Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 relatif à la Licence Professionnelle ;

Vu les propositions de la Directrice de l'IUT de Valenciennes ;

Arrête

Article 1 : Madame Isabelle MASSA-TURPIN, directrice de l'IUT, est nommée en qualité de Présidente du jury

d'examen à l'IUT pour l'année universitaire 2022-2023.

Article 2 : Pour l'année universitaire 2022-2023, le jury de délivrance du diplôme national de la Licence

Professionnelle Commerce et distribution, parcours type Manager en distribution spécialisée orientation

Equipement de la Maison (LP MEM) est constitué des membres suivants :

Président de la sous-commission : Madame Angélique DELANNOY

Personnalités universitaires : Monsieur Kamal ANOUAR

Madame Pascale CLEMENT
Madame Sophie CORIOLAND
Madame Salima DEBBARH
Monsieur Damien FOURNIER
Monsieur Youri HURIAUX

Personnalités extérieures : Madame Justine BAUDUIN

Madame Elodie BEAUGET Monsieur Philippe MOSCA Madame Sarah PICART

Article 3 : Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.

Article 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à

l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'Institut, et publié au recueil des actes

réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 5 : La directrice de l'IUT et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent

arrêté.

Fait à Valenciennes, le 06/06/2023

HNIQU

Le Président

Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de la publication : lè